# ABEILLE D'ÉTAMP

PRIX DES INSERTIONS. Annonces ... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. --

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. -- Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doiveut être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraltront que dans le nuJOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

#### L'ARRONDISSEMENT DE

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis. Le Propriétaire Gérant, Aus. Allien.

Étampes. - Imprimerie de Aug. Arrina,

Un an ..... 12 tr. Six mois..... 7 fr. 2 fr en sus, par la poste. Un numéro du journal ... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au complant. - A l'expiration de leur abonnement, les personnes qu n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Etampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.»

### ÉTAMPES.

### Caisse d'epargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,362 fr., versés par 54 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 6,287 fr. 91 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,050 fr., versés par 27 déposants dont 4 nouveau. Il a été remboursé 2,229 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 850 fr., versés par 4 déposants dont 1 nouveau. Il a été remboursé 400 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,971 fr., versés par 25 déposants dont 4 nouveaux. Il a été remboursé 778 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,860 fr., versés par 14 déposants.

### Police correctionnelle.

Audience du 7 Avril 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

#### JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

- Mussor Louis, 35 ans, né à Nangis (Seine-et-Marne), journalier, sans domicile fixe; 45 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

- PAILLARD Léon Amédée, 47 ans, né à Taisnil (Somme), ouvrier menuisier, en résidence obligée à Orléans; 43 mois de prison, pour rupture de ban.

- Perin Pierre-Urel-Napoléon, 62 ans, né à Sotteville (Seine-Inférieure), sans profession ni domicile; 20 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

- CORTIER Ferdinand-Victor-Denis, 22 ans, né à Gisors (Eure), journalier, en résidence obligée à Cette; 45 jours de prison, pour rupture de ban.

- SACKLON Pierre-Basilique, 49 ans, ne à Courbevoie (Seine), ouvrier teinturier, en résidence obligée à Toulouse; 3 mois de prison et 5 fr. d'amende, pour outrage et rebellion et ivresse manifeste sur la voie publique.

- Loriaux Henri, 52 ans, cultivateur, demeurant à Cerny; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour blessures involontaires par imprudence.

- VALLEE Félix-François-Eugène, 30 ans, journalier, demeurant à Villeneuve, commune d'Angerville; 6 jours de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage à un agent et ivresse manifeste sur la voie pu-

- LEBLANC Germain-Alexis, 70 ans, marchand des Quatre-Saisuns, demeurant à Saclas; 4 mois de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

- RENARD Louis-Désiré, 35 ans, cultivateur, demeurant à Abbeville; 3 jours de prison, 46 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volon-

- Moussbaux Elise - Stéphanie, 40 ans, femme Berthier, journalière, demeurant à Dannemois, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir sciemment fait usage d'un timbre-poste qui avait déjà servi.

### JUGEMENT PAR DÉFAUT.

- Leveau Louis-Félix, 22 ans, ouvrier carrier à Milly; 6 jours de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste sur la voie publique étant en état de récidive.

\* La sête de bienfaisance dont nous avions dit quelques mots dans l'Abeille du 20 mars dernier, vient d'être définitivement fixée au lundi de la Pentecôte, 17

mai prochain. Nous ne ferons pas le détail de la cavalcade qui promet d'être belle : il faudrait pour cela que le programme en fut tout à fait arrêté; mais nous dirons que les préparatifs se poursuivent avec activité, que les costumes ont été choisis à Paris, et que l'on travaille à l'ornementation des chars à Etampes.

Enfin tout marche à souhait. L'Administration municipale s'étant montrée très-favorable à cette fête qui offre au pays un agréable divertissement, le point le plus difficile à atteindre était de s'assurer les ressources suffisantes pour couvrir les frais généraux; le Conseil municipal a voté une somme de 1,000 francs, et de nombreuses souscriptions ont ensuite été recueillies chez nos compatriotes. Pour compléter les ressources, MM. les Commissaires organisateurs prient les personnes qui, absentes de chez elles, n'ont pu les honorer de leur souscription, de vouloir bien verser, chez l'un d'eux, leur offrande.

Les souscriptions sont reçues par MM.

GIBAUDAN, inspecteur d'assurances;

Persent, négociant;

ALB. OYON, id.

E. DAVID, id.

\* \* Une magnifique soirée dramatique nous est annoncée pour le Dimanche 18 Avril : l'Ecole des Vieillards, le chef-d'œuvre de Casimir Delavigne, avec Mile Fayolle dans le rôle d'Hortense.

### Marche aux bestiaux du 3 Avril 1875.

		Arrivés.	Vendus.
Moutons		11406	8050
Vaches		104	87
Chevaux			41
Anes		8	3
Porcs		415	89
Т	otaux	11712	8270

Marché bien garni; - ventes un peu lentes sur les moutons destinés à la culture, mais très actives et à un cours élevé pour ceux livrés à la boucherie. - Quant aux autres bestiaux, il n'y a pas eu de variation sur les prix du marché précédent, à l'exception des porcs qui ont trouvé de nombreux ampteurs, et à des cours supé-

### Etat civil de la commune d'Etampes.

#### NAISSANCES.

Du 4 Avril. - LAMY Marie-Anne-Germaine, rue Evezard, 17. — 5. HEMARD Alice-Marie, au hameau de Bois Renault. - 6 TABUTEAU Rachel, rue Saint-Jacques, 104. - 9. LEBRUN René-Auguste, rue St-Jacques, 63.

### PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre: Leveque Louis - Joseph - Edouard, 29 ans, chandelier, que Evezard, 48; et Die Eugénie HOYAU, 24 ans, lingère, rue Evezard, 18.

Du 6 Avril - Houdouin Nathalie, épouse Dabaucourt, 33 ans, couturière, place Saint Gilles, 1er. -6. Puis Thérèse-Elisa, 59 ans, rentière, femme Cailloux, rue de la Juiverie, 21. - 7. Boudier Auguste-Félix, 61 ans, maître d'hôtel, rue du Petit-Pannier, 2. - 9. Bluer Rosalie-Victoire, 78 ans, sans profession, femme Vramant, rue Saint-Martin, 121.

Pour les articles et faits non signes : Auc. Al.I.IEN.

# Les Millionnaires

PARIS

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGENE MORET,

que publie actuellement l'Opinion Nationale, est appelée à un succès des plus éclatants.

Les Abonnés nouveaux ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman.

ABONNEMENTS: 16 fr. par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coq-

### ANNONCES.

(1) Etude de M. BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 50.

VENTE Par suite de surenchère du sixième,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance, Seant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville, 1º De la Nue-Propriété de :

### MAISON

Sise à Saint-Père-Méreville,

Avec JARDIN, TERRAIN, AISANCES ET DÉPENDANCES, 2º DE L'USUFRUIT DE CES BIENS

EN 2 LOTS. L'Adjudication aura lieu le Mardi 27 Avril

mil huit cent soixante quinze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : Par suite d'une surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le huit avril mil huit cent soixante-quinze, enregistrée et dénoncée conformément à la loi, par Monsieur Louis Victor Imbault, maçon, demeurant à Etampes, sur les adjudications prononcées au profit de MM. Cosme-Auguste Piault et Jean-Louis Lenoir, maîtres maçons, demeurant tous deux à Méréville, suivant proces-verbaux dressés par Mº Ravault, notaire audit lieu, le quatre avril mil huit cent soixante-quinze;

Aux requête, poursuite et diligence de M. IM-BAULT, sus-nommé, surenchérisseur; Ayant pour avoué Me Breuil, constitué, pour occuper

sur ladite surenchère; En présence, ou eux dûment appelés, de :

4º MM. Cosme Auguste Piault et Jean Louis Lenoir, maîtres miçons, demeurant tous deux à Méréville; - Tant comme ayant poursuivi la vente de la nue-propriété et de l'usufruit de l'immeuble, surenchéri qu'en qualité d'adjudicataire dudit immeuble;

Ayant pour avoué Me Bouvard;

2º M. Jacques Denis Dorge père, ancien boucher, et madame Désirée Petit, son épouse, ledit sieur Dorge, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Saint-Père, commune de Méréville;

3º M. Denis Dorge fils, ci-après nommé et domi-

4º M. et madame Bonnet;

5º M. Paul Dorge;

6° M. Blaise Goussot, ès-noms;

Ces quatre derniers ci-après nommés, qualifiés et domiciliés ;

Ayant pour avoué Me Breuil;

Procedé, le Mardi vingt-sept Avril mil huit cent soixants quinze, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance d'Etampes, à la vente par adjudication sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, et sur les mises à prix ci après indiquées, de la nue-propriété et de l'usufruit de l'immemble dont la désignation suit.

#### DESIGNATION:

Premier lot.

La Nue-Propriété d'une MAISON située à Saint-Père, commune de Méréville, rue des Souchons, en face l'ancien cimetière, comprenant :

1º Un corps de bâtiment divisé en une boutique ouvrant et éclairée sur ladite rue, une chambre froide à côté éclairée sur la même rue, et une grande chambre à seu derrière les deux pièces précédentes ouvrant sur la cour et éclairée d'un côté aussi sur la cour et d'autre côté sur la ruelle, grenier au-dessus du tout couvert en tuiles, cave dessous :

2º Un autre bâtiment en face la porte-charretière ci-après indiquée à usage de tuerie et écurie, grenier au-dessus aussi couvert en tuiles;

3º Cour close devant et entre ces bâtiments, laquelle a entrée de porte-charretière sur la rue des Souchons, petite remise ou hangar en appentis couvert en tuiles

4º Jardin entouré de murs à la suite de la cour, y compris la partie de bâtiments qui pourra y rester;

5° Et terrain au bout dudit jardin s'étendant jusqu'à la rue de la Madeleine;

Le tout tenant et joignant : d'un côté, à droite à cause de la cour, à la cour Maudas, mur entre dépendant de la propriété présentement désignée, à cause du bâtiment à usage de tperie et écurie, à la même cour Maudas, et à cause du jardin et du terrain y faisant suite, à M. Mulard, mur de clôture entre;

D'autre côlé, à gauche, à cause du bâtiment d'habitation et d'une partie de la cour, à madame veuve Roulleau et à M. Roulleau, son fils, ruelle entre les Et à cause du surplus de la cour, et à cause du jar-

din et du terrain, à M. Alphonse Percheron, par devant la rue des Souchons; Et par derrière, à cause du bâtiment à usage de

tuerie, à Agathe Desgouillons, et à cause du terrain, à la rue de la Madeleine; Ladite Maison et ses dépendances portées au cadastre de la commune de Méréville, section D, numéros

2947, 2948 et 2949, pour une contenance superficielle de 1,255 mètres. Sur la mise à prix de

Deuxième lot. L'Usufruit de la Maison désignée sous le premier

Sur la mise à prix de

La nue-propriété et l'usufruit dudit immeuble adjugés à MM. Cosme-Auguste Piault et Jean-Louis Lenoir, sus-nommés, savoir : le premier lot, moyennant, outre les charges, le prix principal de douze cents francs ; et le deuxième lot, moyennant, outre les charges, le prix principal de cinq cents francs, sur les poursuites exercées à la requête des sieurs Piault et Lenoir, suivant deux jugements rendus par le Tribunal

quinze, contre : 4º Les époux Dorge-Petit, ci-dessus nommés;

d'Etampes, le douze janvier mil huit cent soixante-

2º M. Désiré Dorge fils, marchand boucher, demeurant à Saint-Père-Méréville, ci-devant et actuellement à Fresne-lès-Rungis, canton de Villejuif, arrondissement de Sceaux (Seine);

3º Madame Pauline Dorge, épouse de M. Pierre Bonnet, employé au chemin de fer de Lyon, et M. Pierre Bonnet, pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de Lyon, numéro 43:

4º M. Paul Dorge, garçon boucher. demeurant à Versailles, rue de Montreuil, numéro 41, chez M. Val-

lerand, boucher; 5º M. Blaise Goussot, demourant à Massy, canton de Longjumeau, agissant en qualité de tuteur de mademoiselle Goussot, son enfant mineure, issue de son mariage avec madame Virginie Dorge, son épouse, dé-

Ayant pour avoué Mº Breuil.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

4º En l'étude de Me BREUIL, avoué pousuivant la vente, rue St-Jacques, numéro 50;

2º En celle de Mª BOUVARD, avoué présent à la vente, rue St Jacques, numéro 5;

A Méréville, 3° En l'étude de M° RAVAULT, notaire;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles. Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussi-

A Etampes, le huit avril mil huit cent soixante-

### Signé, L. BREUIL.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quinze, folio 137 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes

Signé: DELZANGLES.

(2) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques , nº 5.

### VENTE

SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ONCY, Par le ministère de Me SERGENT, notaire à Milly, Commis à cet effet,

DE CINQUANTE - SIX

### PIÈCES DE TERRE

GROUETTE, SABLE, BOIS, VIGNE, JARDIN, PRÉ

MARAIS, AUNAIE, COURTEL Sis terroirs d'Oncy et Noisy-sur-Ecole,

EN 56 LOTS, Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 2 Mai mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt trois mars mil huit cent soixantequinze, enregistré et signifié;

Il sera.

Aux requête, poursuite et diligence de : 4º M. Henri VENET, cultivateur, demeurant à

Noisy-sur Ecole; 2º M. Joseph BARBIER, cultivateur, et madame Florence VENET, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Oncy;

Ayant pour avené constitué Me Amable-Michel Bou-

vard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5; En présence, ou eux dûment appelés, de madame Antoinette Venet, épouse de M. François Meneux,

cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Oncy; Ayant pour avoué constitué Me Paulin-Laurens, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Sainte-Croix,

numéro 19; Procédé, le Dimanche deux Mai mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison d'école d'Oncy, par le ministère de Me Sergent, notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION:

### Terroir d'Oney.

Premier lot. Neuf ares vingt-huit centiares de sable, sur le Chemin-de-la-Procession, au-dessus du Fourneau; tenant d'un long Véronique Darras, d'autre long François Meneux, d'un bout Jean Darras, d'autre bout le che-

min de la Procession. — (Premier lot du jugement). Sur la mise à prix de

Deuxième lot. Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, sis derrière le Clos-Huot, traversés par le chemin du Mesnil; tenant d'un long M. Cochin, d'autre long Baptiste Bourguignon, des deux bouts M. Cochin. - (Deuxième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Troisième lot. Trente-un ares soixante-deux centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long M. Cochin, d'autre long M. Chevallier, d'un bout Jacques Duché, d'autre bout le chemin de Milly à Malesherbes. - (Troisième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot. Dix ares cinquante-cinq centiares de terre grouette, sis derrière le Bois-Huot; tenant d'un long Georges Delandre, d'autre long Alexis Venet, d'un bout madame Duché, d'autre bout le chemin de Milly à Malesherbes. - (Cinquième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Cinquierre lot.

Seize ares quarante-six centiares de terre, sis à la Pointe-du-Bois-Huot; tenant d'un long Pierre Venet, d'autre long Alexis Venet, d'un bout Jacques Delaporte, d'autre bout le chemin des Creuses-Voiries au Mesnil. — (Sixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Sixième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre-grouette, sis à la Croix-de-Dix-Huit-Sous; tenant d'un long héritiers Delandre, d'autre long héritiers Audiot, d'un bout Honoré Delaporte, d'autre bout le chemin de Milly à Malesherbes. — (Septième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Septieme lot.
Six ares trente-trois centiares de terre, sis au-dessus du Chemin-des-Creuses-Voiries ou la Crayonnaire; tenant d'un long à Alexis Venet, d'autre long Jeanl'ierre Crublier, d'un bout François Delaporte, d'autre bout le chemin des Creuses-Voiries à Maisse. - [Huitième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

3 fr.

Huitième lot. Douze ares soixante-six centiares de vigne, à Montgrippon; tenant d'un long à Mathurin Bouclet, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Abraham Millet, d'autre bout Pierre Venet. - (Neuvième lot du jugemeni)

30 fr. Sur la mise à prix de

Neuvième lot.

Quinze ares quatre-virgt-trois centiares de terregrouette, à la Canche aux-Cochons; tenant d'un long François André, d'autre long Pierre Venet, d'un bout le chemin de Milly à Malesherbes, d'autre bout le bois de M. Codet. - Dixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Dirieme lot.

Huit ares quatre vingt six centiares de terre-grouette, au-dessus du Fourneau; tenant d'un long Jean Bordier, d'autre long a Pierre Venet, d'un bout Bordier, d'autre bout sur les friches. - (Onzième lot du

Sur la mise à prix de

Onzième lot. Seize ares quatre-vingt-huit centiares de terre, au Fourneau; tenant d'un long à Jacques Boudineau, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Jacques Duché, d'autre bout sur le chemin royal. - (Douzième lot du jugement)

Sur la mise à prix de Douzième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, sis à la Canche Huguet; tenant d'un long à Honoré Delaporte, d'autre long à Antoine André, d'un bout le chemin de Vauminard, d'autre bout les héritiers Beauvilliers. -(Vingt troisième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Treizième lot.

Douze ares soixante six centiares de terre, aux Rochettes; tenant d'un long à Michel Gonon, d'autre long Il mi Remy, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin des Creuses-Voiries. - (Vingt-quatrième lot du jugement)

Sur la mise à prix de Quatorzième lot.

Cinq ares quatre-vingt onze centiares de terre, sis aux Rochettes; tenant d'un long Mathurin André, d'autre long Jacques Meneux, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout en hache sur le chemin du Veauminard. - (Vingt-sixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Quinzième lot. Sept ares dix huit centiares de terre, sis à la Sorbonne; tenant d'un long Alexis Delandre, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Etienne Laurent, et d'autre bout M. Blondel. - (Vingt-septième lot du jugement). Sur la mise a prix de

Seizième lot. Neuf ares soixante onze centiares de terre, sis à la Maison-Brûlée; tenant d'un long à Georges Delandre, d'autre long Charles Viron, d'un bout le chemin d'Oncy à Milly, et d'autre bout le chemin de la Ruelle. -

(Vingt-huitième lot du jugemei.) Sur la mise a prix de

Dix-septième lot. Un are soixante-neuf centiares d'aunaies, sis au Pre Carré; tenant d'un long Louis Delandre, d'autre long à plusieurs, d'un bout à Jean Bordier, et d'autre bout Jacques Meneux. - (Trente-cinquième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Dix huitième lot. Onatre ares vingi-deux centiares de sable, plantés de carolins, dit à la Grosse-Roche, proche Golainville; tenant d'un long Jacques Blavet, d'autre long Pierre Venet, d'un bout le chemin d'Oncy a Milly, et d'autre bout l'article ci-après. - (Trente-sixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Dix-neuvième lot. Qualorze ares soixante dix-sept centiares de pré, sis au même lieu; tenant d'un long Abdon Delandre et au marais de la commune, d'autre long Pierre Venet, d'un bout l'article précédent, et d'autre bout Jean Pierre Crublier. - (Trente septième lot du jugement)

Sur la mise à prix de Vingtième lot.

Neuf ares soixante-onze centiares de terre, sis à la Croix-Saint-Jean; tenant d'un long à Jacques Meneux, d'antre long à Chevallier, d'un bout Jacques Meneux, et d'autre bout le chemin des Vallées. - (Trente huitième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Vingt-unième lot.

Six ares soixante-quinze centiares de terre, au Clos de M. de la Renommière; tenant d'un long à Bordier, d'autre long Pierre Venet, d'un bout à François Delaporte, et d'autre bout le chemin des Creuses-Voiries. - (Trente neuvième lot du jugement).

Sur la mise a prix de Vingt-deuxième lot.

Vingt cinq ares soixante-dix neuf centiares de terre, sis à la Pièce - des - Onze - Arpents; tenant d'un long Alexis Venet, d'autre long le même, d'un bout le chemin de la Renommière aux Creuses-Voiries, et d'autre bout le chemin d'Oucy aux Creuses-Voiries. - (Quarantième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Vingt-troisième lot.

Vingt-cinq ares soixante dix-neuf centiares de terre, sis à la Pièce - des - Onze - Arpents ; tenant d'un long Alexis Venet, d'autre long le même, d'un bout le chemin de la Renommière aux Creuses-Voiries, et d'autre bout le chemin d'Oncy aux Creuses-Voiries. - (Quarante unième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Vingt-quatrième lot.

Treize ares cinquante centiares de terre, lieu dit le Sauvageon; tenant d'un long couchant Alexis Venet, d'autre long à madame Delandre, d'un bout le chemin d'Oncy aux Creuses Voiries, et d'autre bout celui d'Auvers aux Creuses Voiries. - (Quarante quatrième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Vingt cinquième lot. Treize ares cinquante centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long Alexis Venet, d'autre long madame Delandre, d'un bout le chemin d'Oncy aux Creuses Voiries, et d'autre bout celui d'Auvers aux Creuses-Voiries. - (Quarante-cinquième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Vingt-sixième lot. Huit ares quarante-quatre centiares de terre, lieu dit au Chemin-Vert; tenant d'un long Antoine André, d'autre long Alexis Venet, d'un bout le Chemin-Vert, et d'autre bout plusieurs. — (Quarante-septième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Vingt-septime lot. Cinq ares six centiares de terre, lieu dit au Veau-

minard; tenant d'un long Etienne Daguet, d'autre long Alexis Venet, d'un bout Etienne Laurent, et d'autre bout sur le chemin de Veauminard. - [Quarantehuitième lot du jugement). Sur la mise a prix de 50 fr. Vingt-huitième lot.

Huit ares quarante-quatre centiares de sable, au Bas-de-la-Sablonnière, lieu dit le Chemin-des-Vallées; tenant d'un long M. Beauvilliers, d'autre long aux héritiers Jacques Meneux, d'un bont sur Pierre Gauvin, et d'autre bout plusieurs. - (Cinquante-deuxième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

### Terroir de Noisy-sur-Ecole.

Vingt neurième lot.

Douze ares soixante six centiares de bois, Derrière. la Guimont; tenant d'un long Pierre Ledur, d'autre long Augustin André, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout les représentants de Savinien Laure. - Quatrième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Trentième lot Douze ares soixante-six centiares de terre-grouette, sis Au-dessus de Fromière; tenant d'un long M. de la Renommière, d'autre long à Georges Laure, d'un bout le chemin de Fromière au Paradis, et d'autre bout Thomas Dezert. - (Treizième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Trente-unième lot.

Sept ares soixante centiares de bois, sis Derrière la-Guimont; tenant d'un long Savinien Laure, d'autre long à Mathurin André, d'un bout Mathurin Bouclet et autres, et d'antre bont les Bois-d'Inconnus. - (Quatorzième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Trente-deuxième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre et bois, Derrière-la-Guimont; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Etienne Ruet, d'un bout M. Bordier père, et d'autre bout le bois de Savinien Laure. — (Quinzième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Trente-troisième lot.

Six ares trente-trois centiares de terre et bois, sis à la Guimont; tenant d'un long à Mathurin Meneux, d'autre long Pierre Venet, d'un bout sur les terres, et d'autre bout sur Pierre Venet. — (Seizième lot du ju

> Sur la mise à prix de Trente-quatrième lot.

Six ares trente-trois centiares de terre et bois, sis à la Charbonnière; tenant d'un long Mathurin Bouclet, d'autre long à Jacques André, d'un bout Martin Delaporte, et d'autre bout les bois. - (Dix-septième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Trente-cinquième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, au Fonddes - Bois, lieu dit la Guimont; tenant d'un long à Pierre Venet, d'autre long à Chevallier et François Delaporte, d'un bout héritiers Audiot, et d'autre bout Jacques Meneux. - (Dix-huitième lot du jugement). Sur la mise à prix de

Trente-sixième lot. Cinq ares vingt-sept centiares de bois, à la Vallée-Gateau; tenant d'un long à Thomas Dézert, d'autre long à Pierre Venet, d'un bout Riché, d'autre bout à plusieurs. - (Dix neuvième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Trente-septième lot. Huit ares vingt centiares de bois, sis à la Canche-Huguet; tenant d'un long Michel Flix, d'autre long Pierre Venet, d'un bout héritiers Baffoy, d'autre bout Farnault. - (Vingtième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Trente-huitième lot.

Six ares trente-trois centiares de sable, sis à la Voirie-Brevot; tenant d'un long M. de la Renommière, d'autre long Michel Flix, d'un bout le chemin de Buteau, d'autre bout le sentier allant en Brevot. -Vingt-unième lot du jugement).

Sur la mise a prix de

Trente-neuvieme lot. Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, à la Longue-Raie; tenant d'un long à M. Cochin, d'autre long Pierre Venet, d'un bout Georges Delandre, d'autre bout sur le chemin allant à la Piorre-aux-Prêties. - Vingt-deuxième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Quarantième lot. Neuf ares soixante-onze centiares de terre, sis au Long-Réage; tenant d'un long Jean Delandre, d'autre long Alexis Venet, d'un bout Thomas Dézert, d'autre bout M. de la Renommière. - (Vingt-cinquième lot du jugement).

Sur la mise à prix de Quarante-unième lot.

Huit ares quarante quatre centiares de bois, sis à la Vallée-Jean Guyot; tenant d'un long à Joseph Barbier, d'autre long aux aboutissants, d'un bout Jean Roynard, et d'autre bout en pointe sur la vidange. - (Vingtneuvième lot du jugement).

Sur la mise a prix de Quarante-deuxième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de terre-jardin, sis au Verger; tenant d'un long à Pierre Mérienne, d'autre long au chemin du Verger, d'un bout Louis Perrot, d'autre bout sur la vidange rejoignant la rue d'Auvers. - (Trentième lot du jugement)

Sur la mise à prix de Quarante-troisième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de pré, sis au Maraisdu-Coup-de-Plaine; tenant d'un long Pierre Venet, d'autre long à Michel Flix, d'un bout Antoine Caillat, d'autre bout la rivière. - (Trente-unième lot du ju-

Sur la mise à prix de

Quarante-quatrième lot. Trois ares quatre vingts centiares de pré-marais, au Marais-d'Auvers; tenant d'un long Pierre Laure, d'autre long à Antoine Ledur, d'un bout Louis Delandre, et d'autre bout à Jacques Charpentier. - [Trentedeuxième lot du jugement).

Sur la mise à prix de 30 fr. Quarante-cinquième lot.

Trois ares quatre-vingts centiares de pré, sis au Villier; tenant d'un long Adrien André, d'autre long à Abdon Delandre, d'un bout sur les héritiers Venet, d'antre bout Jacques Charpentier. - (Trente-troisième lot du jugement). Sur la mise à prix de

Quarante-sixième lot.

Trois ares quatre-vingts centiares de pré, au même lieu; tenant d'un long Jean Roynard, d'autre long à Abdon Delandre, d'un bout François Audiot, d'autre bout le chemin de Villier. - (Trente-quatrième lot du

Six ares trente-trois centiares de bois, à la Guimont:

Sur la mise à prix de Quarante-septième lot.

tenant d'un long Pierre André, d'autre long M. Duché, d'un bout M. Chevallier, d'autre bout Pierre Venet. - (Quarante-deuxième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Quarante-huitième lot. Six ares trente-trois centiares de grouette, dans la Pente-de-la-Guimont; tenant d'un long à Oudoyer, d'autre long Pierre Venet, d'un bont André Laure, d'autre bout Germain Barbier. - (Quarante troisième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Quarante-neuvième lot. Trois ares quatre-vingts centiares de courtil, lieu dit dans le Villier; tenant d'un long levant Martin Venet, d'autre long Louis Flix, d'un bout sur le chemin de Villier, d'autre bout nord sur les prés. - (Quarantesixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Cinquantième lot. Six ares trente-trois centiares de sable, lieu dit audessus du Verger; tenant d'un long à Jean Delaporte, d'autre long à Bussinot, d'un bout le chemin de Vaugrinault, d'autre bout Bussinot. - Cette pièce est traversée par le chemin. - (Quarante-neuvième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Cinquante-unième lot. Trois ares quatre vingts centiares de pré, lieu dit dans le Villier; tenant d'un long à Jean André, d'autre long à la veuve Lambert, d'un bout à Dominique Ferrand, et d'autre bout au chemin du Villier. -(Cinquantième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Cinquante - deuxième lot. Dix ares cinquante cinq centiares de terre, lieu dit au dessus de Fromière; tenant d'un long à Delacourcelle, d'autre long à Alexis Venet, d'un bout le chemin de la Longue Raie, d'autre bout François Boucreux. - (Cinquante-unième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Cinquante-troisième lot. Six ares trente trois centiares de bois, lieu dit la Canche-de-Christine; tenant d'un long à Jean Delandre, d'autre long à Alexis Venet, d'un bout la Canche à Christine, d'autre bout à Brégé. - (Cinquante-troisième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Cinquante - quatrième lot. Cinq ares quarante huit centiares de bois, lieu dit dans la Guimont; tenant d'un long Thomas Dezert, d'autre long , d'un bout Martin Venet, d'autre bout le sentier. - (Cinquante quatrième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

Cinquante - cinquième lot. Six ares trente-trois centiares de bois, lieu dit derrière la Guimont; tenant d'un long Savinien Laure, d'autre long à Pierre Roynard, d'un bout André Laure, d'autre bout sur les bois. - (Cinquante-cinquième lot du jugement). Sur la mise a prix de

15 fr.

Cinquante-sixième lot. Neuf ares soixante-onze centiares de terre, au Long-Réage; tenant d'un long madame Bordier, d'autre long à Jean-Pierre Crublier, d'un bout Thomas Dezert, d'autre bout M. de la Renommière. - (Cinquante-sixième lot du jugement).

Sur la mise à prix de

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes,

En l'étude de Mº BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de Mº PAULIN-LAURENS, avoué colicilant, rue Sainte-Croix, numéro 19;

En celle de Me SERGENT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

En celle de Me Eugène PIERRE, huissier; Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le cinq avril mil huit cent soixante-

Signé, BOUVARED.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes . le cinq avril mil huit cent soixante-quinze, foliu 136 verso, case 4. Reçu un franc quatre - vingt - huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES

Etude de Me CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 100.

VENTE

SUR LICITATION.

Par le ministère de M' HAUTEFEUILLE, notaire à Étampes, Commis à cet effet,

Le Dimanche 2 Mai 1875, heure de midi, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOUVILLE,

D'UNE maison

Sise à Bouville, Grande-Rue,

### ET DE CENT PIÈCES DE TERRE BOIS ET JARDIN

Sises aux terroirs de Bouville, Orveau-sous-Bouville et Morigny;

Et le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLENEUVE-SUR-AUVERS, DE TRENTE

### PIÈCES DE TERRE & BOIS

Sises aux terroirs de Villeneuve-sur-Auvers, Auvers, Boissy le-Cuté et Cerny,

EN 131 LOTS.

Le tout dépendant de la succession de M= VÉRON-LALANDE, de Bouville.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le deux mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré et

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1º Madame Amélie VÉRON, épouse de M. Jean-François THIBAULT, cultivateur, avec qui elle demeure à Mespuits, et dudit sieur Thibault pour assister et autoriser la dame son épouse;

2º Madame Joséphine VÉRON, épouse de M. Victor-Désiré RÉAU, cultivateur, avec qui elle demeure au même lieu, et dudit sieur Réau comme assistant et

autorisant la dame son épouse; 3º Madame Cécile VÉRON, épouse de M. Célestin COLIN, maçon, avec qui elle demeure à Bouville, et dudit sieur Colin comme assistant et autorisant la dame son épouse;

4º Madame Justine VÉRON, épouse de M. Eloi-Edouard VÉRON, cultivateur, avec qui elle demeure à Etampes, faubourg Saint-Martin, et dudit sieur Véron comme assistant et autorisant la dame son épouse :

5º Madame Rosine VÉRON, épouse du sieur Alexis BERRUEE, journalier, avec qui elle demeure à Bouville, et dudit sieur Berruée comme assistant et autorisant la dame son épouse;

Ayant pour avoué Me Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de : 1º M. Pierre - Barthélemy Véron, propriétaire, de-

meurant à Bouville; 2º M. Jules-Apollinaire Véron, cultivateur, demeurant audit Bouville; 3º M. Lucien-Dieudonné Paillard, greffier p e

Tribunal civil de première instance séant à Elampes, demeurant en ladite ville, rue de la Cordonnerie, « Au nom et comme mandataire spécial de « M. Theophile - Barthélemy Véron, en ce mo-« ment dans la maison de santé de Clermont « (Oise), ledit M. Paillard nommé à cette

« fonction par jugement dudit Tribunal, en date « du cinq janvier dernier, enregistré. » Ayant pour avoué Me Michel-Amable Bouvard , de-

meurant a Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5; Procédé, le Dimanche deux Mai mil huit cent soixante quinze, heure de midi, en la Maison d'école de Bouville, et par le ministère de Me Hautefeuille, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente par adjudication des immeubles sis sur les terroirs de Bouville, Orveau et Morigny;

Et le Dimanche neuf Mai mil huit cent soixantequinze, heure de midi, en la Maison d'école de Villeneuve sur-Auvers, et par le ministère dudit Me Hautefeuille, à la vente par adjudication des immeubles siues sur les terroirs de Villeneuve, Auvers, Boissyle Cuté et Cerny, desquels immeubles la désignation

### **DESIGNATION:**

### IMMEUBLES A VENDRE

Le Dimanche 2 Mai 1875, heure de midi.

Premier lot. Un petit CORPS DE FERME sis à Bouville, Grande-Rue, comprenant:

Une maison d'habitation sur la rue élevée sur cave, de rez-de-chaussée divisé en cinq pièces, dont trois à feu, grenier sur le tout couver' en tuiles ;

Une étable, grenier au-dessus couvert en tuiles ;

Au fond, puits à côté de cette étable, deux granges de cinq espaces couvertes en tuiles, en face de la maison d'habitation;

Cave sous ces granges;

Cour au milieu du tout se prolongeant le long de la route d'Etampes entre M. Pascal Collet et cette route;

Porte-charretière sur la rue de Bouville; Le tout d'un seul ensemble, tenant d'un long par devant la rue de Bouville, par derrière la route d'Etampes, porte de sortie sur cette route, d'autre long Pascal Collet et Marin Point, mur mitoyen, et d'un autre

bout Etienne Veron, mur mitoyen. Sur la mise à prix de 2,000 fr.

### Terroir de Bouville.

Deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier du Bois-Mathieu, section D, numéro 250; tenant d'un long Jean-Pierre Petit, d'autre long Julien-Jean Point, d'un bout plusieurs, et d'autre bout plusieurs Sur la mise à prix de 50 fr.

Troisième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier de la Remise-des-Papillons, section 1, numéro 190; tenant d'un long Poiget, d'autre long les héritiers Vivier, d'un bout le chemin, et d'autre bout Thi-Sur la mise à prix de 50 fr.

Quatrième lot.

Douza ares soixante seize centiares de terre, champtier de la Tire-Louée, section N, numéro 44; tenant

d'un long Etienne Véron, d'autre long Jean Veston, d'un bout le chemin du Pressoir, et d'autre bout Hardy. - Traversés par la route. Sur la mise a prix de Cinquieme lot. Cinquante un ares sept centiares de terre, champtier

de la Cave; tenant d'un long M. Thirouin, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout M. Thirouin, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de Sixième lot. Six ares trente huit centiares de terre, champtier Derrière le-Four; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Doucet, d'un bout Doucet, et d'autre bout

Modeste Veron. Sur la mise à prix de

Septième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, champtier de la Sablonnière; tenant d'un long Veston, d'autre long les héritiers Marin, d'un bout le chemin de la Sablonnière, et d'autre bout un sentier.

Sur la mise à prix de

Huitième lot. Six ares trente-buit centiares de bois, champtier au lieu dit la Vignette; tenant d'un long Véron, d'antre long Torlet, d'un bout Veston, et d'autre bout héritiers Martenot.

Sur la mise à prix de 5 fr. Neuvième lot. Douze ares soixante-seize centiares de bois, champ-

tier de la Muette ou des Avettes ; tenant d'un long Godin, et d'autre long la veuve Daguet. Sur la mise à prix de Dixième lot.

Vingt-un ares neuf centiares de bois, champtier de Molimont ou lieu dit Sous la-Plaine-de-Rochefort; tenant d'un long Vincent Minier, d'autre long Chevallier, d'un bout le chemin de Molimont, et d'autre bout

Sur la mise à prix de Onzième lot.

Huit ares quarante-neuf centiares de terre, champ-

40 fr.

tier de Gratte Paille; tenant d'un long Isaïe Gilbert, | d'autre long Modeste Véron, d'un bout le chemin de Gratte-Paille, et d'autre bout Jean Veston.

Sur la mise à prix de Douzième lot.

Quatorze ares trente-quatre centiares de terre, d'après les titres, et dix neuf ares quinze centiares, d'après la commune renommée, sis lieu dit la Cave; tenant d'un long Couteau, d'autre long Jean-Baptiste Lecoup, d'un bout Albert Rousseau, et d'autre bout Ruelle, de Bonvilliers.

Sur la mise à prix de

Treizième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, sis champtier de la Rainvillière, faisant des deux longs sommière sur plusieurs; tenant d'un bout Mignon, et d'autre bout Albert Rousseau.

Sur la mise à prix de Quatorzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Petite-Vallée; tenant d'un long Modeste Véron, d'autre long Joseph Véron, d'un bout la route, et d'autre bout la rue Creuse.

Sur la mise à prix de

Quinzième lot. Vingt-cinq arcs cinquante deux centiares de terre, sis champtier de Valdelouy ou de la Petite Vallée; tenant d'un long Colin, d'autre long Apollinaire Véron, d'un bout la rue Creuse, et d'autre bout la route. Sur la mise à prix de

Scizième lot.

Quatre ares soixante-dix-huit centiares de terre, sis champtier de la Bissade ou de la Griffe; tenant d'un long Julien Jean Point, d'autre long Lecoup, d'un bout Aimable Lecoup, et d'autre bout Point.

Sur la mise à prix de Dix septième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares environ de bois, sis champtier de la Muette; tenant d'un long veuve Doléat, d'autre long Etienne Blin, d'un bout Véron, et d'autre bout plusieurs. 15 fr.

Sur la mise à prix de

Dix-huitième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier de la Ruelle-du Puits ou Grand Bouville; tenant d'un long Veston, d'autre long Etienne Véron, d'un bout la route, et d'autre bout Pasquier.

Sur la mise à prix de

Dix-neuvième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier du Haut-de-la-Rainvillière; tenant d'un long Etienne Veston, d'autre long Isidore Vivier, d'un bout Etienne Véron, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de Vingtième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champtier de Gratte-Paille ou du Chemin-de-Barrillier; tenant d'un long Laîné, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout le chemin, et d'autre bout Joseph Véron.

Sur la mise à prix de

450 fr.

125 fr.

Vingt-unième lot. Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, champtier de la Rainvillière; tenant d'un long plusieurs, d'autre long les héritiers Vivier, d'un bout Antoine Véron, et d'autre bout Mignon.

Sur la mise à prix de Vingt deuxième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, sis champtier des Longs-Réages; tenant d'un long Doucet, d'autre long le représentant Ciret, d'un bout M. Thirouin, et d'autre bout M. Maure.

Sur la mise à prix de

Vingt-troisième lot. Onze ares cinquante-sept centiares environ de terre, sis au lieu dit la Vallée du-Chêne on la Vallée-Clairon; tenant d'un long Alexis Privé, d'autre long Sevin, d'un bout la route, et d'autre bout Isidore Vivier. Sur la mise à prix de

Vingt-quatrième lot.

Cinquante - un ares sept centiares d'après la renommee, et quarante-neul ares quarante centiares d'après les titres, de terre, en bois, sis champtier de la Sablonnière; tenant d'un long Valentin Sedard, d'autre long le chemin, d'un bout plusieurs, d'autre bout le

Sur la mise à prix de

Vingt - cinquième lot. Trente un ares quatre-vingt-dix centiares d'après les titres, et trente huit ares trente centiares d'après la renommée, de bois, sis au lieu dit le Rocher; tenant d'un long une rigole, d'autre long plusieurs, des deux bouts des chemins.

Sur la mise à prix de

Vingt - sixième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis champtier de Gratte-Paille ou du Chemin-de-Barril lier; tenant d'un long Albert Rousseau, d'autre long Lainé, d'un bout le chemin, d'autre bout Joseph Véron el autres.

Sur la mise à prix de

Vingt - septième lot. Dix-neuf ares quatorze centiares de bois, sis champtier de la Muette; tenant d'un long Jean-Jacques-François Naudin, d'autre long Pierre Sallé, d'un hout M. Bonnard, d'autre bout le chemin de Bouville à Orveau.

Sur la mise à prix de

Vingt - huitième lot. Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, sis lieu dit le Bois-Mathieu; tenant d'un long Albert Rousseau, d'autre long Lucien Petit, d'un bout Joseph Torlet, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise a prix de

Vingt-neuvième lot. Ouatre ares quatre-vingts centiares de terre en friche, champtier de la Fontaine-Saint-Martin; tenant d'un long Lecourtioux, d'autre long Robert, d'un bout des friches, d'autre bout Jean Petit.

Sur la mise à prix de Trentième lot Environ douze ares soixante-seize centiares de terre,

champtier du Chemin-d'Abot ou de la Vallée; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Jules Benard, d'un bout la route, d'autre bout Doucet. 100 fr. Sur la mise à prix de

I rente-unième lot.

Six ares trente buit centiares de terre, au Bois-des-

Héritiers; tenant d'un long Jean Marie, d'autre long

Hippolyte Metault, d'un bout Ronceret, et d'autre bout Sur la mise à prix de 45 fr.

Trente - deuxième lot.

Cinquante - un ares sept centiares de terre et bois, d'après la renommée, et soixante ares trente-cinq cen-

tenant d'un long Hippolyte Metault, d'autre long Elisabeth Rousseau, des deux bouts des chemins.

Sur la mise a prix de

Trente - troisième lot. Neuf ares cinquante sept centiares de terre, plantés en bois, sis champtier de Nonserve; tenant d'un long Isidore Vivier, d'autre long M. Inger, des deux bouts des friches. - (Bois de dix ans).

Sur la mise à prix de Trente quatrième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, sis champtier Derrière-le-Four ou de la Griffe; tenant d'un long Jules Besnard, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout plusieurs, et d'autre bout un sentier.

Sur la mise à prix de Trente-cinquième lot.

Quatre ares quatre - vingts centiares de terre en friche, sis au champtier d'Ardelu; tenant d'un long Doucet, d'autre long les héritiers Véron, d'un bout des friches, d'autre bout un meurger.

Sur la mise à prix de Trente-sixième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de friche, au même lieu; tenant d'un long Joseph Véron, d'autre long Doucet, des deux bouts les meurgers.

Sur la mise à prix de Trente-septième lot. Trois ares dix-neuf centiares de friche, au même

lieu; tenant d'un long Jean Petit, d'autre long Péchoux, des deux bouts des meurgers. Sur la mise à prix de

Trente - huitième lot. Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de bois, sis champtier de la Muette; tenant d'un long Doucet, d'autre long Barronée. - (Bois de onze ans).

Sur la mise à prix de 45 fr. Terroir de Morigny.

Trente neurième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, plantés en bois, champtier des Vignes-de-Villemartin ou de la Loge; tenant d'un long Robert, d'autre long le représentant Vivier, d'un bout Jean Poucet, d'autre bout le chemin de Bouville à Etampes.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Terroir de Bouville. Quarantième lot.

Quatre ares quatre-vingt-huit centiares de terre, sis champtier de la Rue-de-Puiselet ou de Marmont; tenant d'un long Mignon, d'autre long plusieurs, d'un bout Félix Veston, d'autre bout le chemin de Puiselet.

Sur la mise à prix de

Quarante unième lot. Quatre ares quatre-vingts centiares de bois, sis derrière le parc de Farcheville; tenant d'un long Marchaudon, d'autre long Sevin, d'un bout M. Thirouin, d'autre bout Minier.

Sur la-mise à prix de

Quarante-deuxième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, sis champtier de la Rainvillière; tenant d'un long Benoist, d'autre long Eugène Berruée, d'un bout Modeste Véron, d'autre bout Grégoire Sevin.

Sur la mise à prix de Quarante-troisième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, sis champtier

des Cailloux; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Casimir Barrouée, d'un bout Aubin, d'autre bout Etienne Véron. Sur la mise à prix de

Quarante-quatrième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, en bois, champtier du Roncet; tenant d'un long Thirouin, d'autre long plusieurs, d'un bout Taillebois, d'autre

bout plusieurs.

Sur la mise à prix de Quarante-cinquième lot. Quatre ares quatre-vingts centiares de terre, champ-

tier de la Vallée; tenant d'un long les héritiers Labiche, d'autre long Prudent Jousse, d'un bout la route, d'autre bout Favier. 40 fr.

Sur la mise à prix de Quarante-sixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis champtier du Figuier; tenant d'un long Marchaudon, d'autre long sommière, d'un bout Sevin, d'autre bout le chemin de Méréville.

Sur la mise à prix de

Quarante septième lot. Dix-neuf ares quinze centiares de terre, champtier du Cousin; tenant d'un long Julien-Pierre Point, d'autre long Etienne Véron, d'un bout Albert Rousseau,

d'autre bout plusieurs. Sur la mise à prix de

Quarante-huitième lot. Quinze ares quatre-vingt deux centiares d'après les titres, et douze ares soixante-seize centiares d'après la renommée, de terre, sis champtier Derrière-le-Four ou de la Griffe; tenant d'un long Sevin, d'autre long Amateur Arnoult, d'un bout le chemin de la Sablonnière, d'autre bout veuve Lecoup.

Sur la mise à prix de

Terroir d'Orveau. Quarante neuvième lot. Moitié ou neuf ares cinquante-sept centiares indivis

avec Hippolyte Metault, dans dix neuf ares quatorze centiares de bois, au champtier de la Justice; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Lemaire, d'un bout Mathurin Sauvé.

Sur la mise à prix de

Cinquantième lot. Huit ares environ d'après les titres, et cinq ares dixcentiares d'après la renommée, de bois, champtier de la Justice; tenant d'un long Hippolyte Metault, d'autre long Jean Cirée, d'un bout Toussaint Arnoult, d'autre bout François Gauthier Lainé.

Sur la mise à prix de Cinquante-unième lot.

Environ huit à neuf centiares de bois, d'après les titres, et neuf ares cinquante-sept centiares d'après la renommée, sis champtier de la Justice; tenant d'un long Louis Privé, d'autre long la veuve Cirée, d'un bout Simon Martin, d'autre bout Privé. Sur la mise a prix de

Cinquante-deuxième lot.

Vingt ares quarante centiares d'après les titres, et dix-neuf ares quatorze centiares d'après la renommée, de terre, sis champtier de la Justice; tenant d'un long Hippolyte Metault, d'autre long la veuve Auclerc, d'un bout François Gauthier, d'autre bout Louis Privé. Sur la mise à prix de

Cinquante - troisième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, sis même champtier; tenant d'un long Huet, d'autre long Hippolyte Metault.

Cinquante quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, sis champlier de la Justice; tenant d'un long Gauthier-Lainé, d'autre long Etienne Catineau, d'un bout Jean Laure, d'autre bout le sieur Gauthier-Lainé. - (Bois de neuf ans).

Sur la mise à prix de

Cinquante cinquième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, lieu dit la Vallee-d'Orveau, aux Petites-Roches; tenant d'un long Goulet, d'autre long François Gauthier, d'un bout au chemin de la Justice, d'autre bout au chemin d'Orveau à La Ferté.

Sur la mise à prix de

Cinquante-sixième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier de Gringoire; tenant d'un long Pierre Rousseau, d'autre long Pierre Meunier, par hache audit Meunier et François Jeufroy, aboutissant sur le chemin de Bouville à Orveau, d'autre bout François Gauthier-Sur la mise à prix de

> Terroir de Bouville. Cinquante-septième lot.

Sept ares quatre vingt-dix-huit centiares de terre, sis champtier de la Vallée; tenant d'un long Doucet, d'autre long plusieurs, d'un bout la route d'Etampes, d'autre bout la rue Creuse.

Sur la mise à prix de (inquante-huitième lot.

Douze ares soixante seize centiares de terre, champtier des Hauts-de-Puiselet; tenant d'un long Robert et autres, d'autre long Chevallier, des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de

Cinquante-neuvième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares environ de friche, champtier des Hauts-de-Puiselet

Sur la mise à prix de Soixantième lot. Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares environ de terre en friche, champtier de la Boulinière-à Nabot.

Sur la mise à prix de

Soixante-unième lot. Six ares trente huit centiares de terre, plantés en bois, sis champtier de la Boulinière - à - Nobot; tenant d'un long Vivier, d'autre long plusieurs, d'un bout

Modeste Véron, d'autre bout un friche. Sur la mise à prix de

Soixante-deuxième lot. Soixante-seize ares soixante centiares de terre, champtier de la Grelupière; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Privé et Veston, d'un bout le chemin de Puiselet à Bouville, d'autre bout le chemin des

Sur la mise à prix de

Soixante-troisième lot. Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, d'après la renommée, et douze ares soixante-seize centiares d'après le titre, plantés en vigne, champtier des Manes; tenant d'un long Sevin, d'autre long Jean Veston, d'un bout Pierre Robert, d'autre bout un petit sentier.

Sur la mise à prix de

Soixante-quatrième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre en friche, sis champtier des Bois; tenant d'un long Clichy, d'autre long les friches, d'un bout Doucet, d'autre bout Veston.

Sur la mise à prix de

Soixante-cinquième lot Six ares trente-huit centiares de terre, champtier de la Vallee des-Buis; tenant d'un long les héritiers Petit, d'autre long Veston, d'un bout le chemin de Bouville à la Montagne, et d'autre bout un consin.

Sur la mise à prix de Soixante-sixième lot. Six ares trente huit centiares de terre, sis même champtier; tenant d'un long Modeste Véron, d'autre

long Rabaudry, d'un bout Mignon, et d'autre bout Alfred Vivier. Sur la mise à prix de 45 fr. Soixante-septième lot.

Douze ares soixante seize centiares de terre, plantés en vigne, sis champtier des Casseaux; tenant d'un long Jean Veston, d'autre long Privé Alexis, d'un bout Petit, des Trembleaux, et d'autre bout Gillet. Sur la mise à prix de

Soixante-huitième lot.

Douze ares soixante seize centiares de terre, plantés en bois, champtier des Vauviers ou des Casseaux; lenant d'un long Privé, d'autre long Penot, d'un bout Lucien Petit, et d'autre bont Ferdinand Sevin. Sur la mise à prix de

Soixante-neuvième lot. Dix-neuf ares quinze centiares de terre, en friche, aux Casseaux : tenant d'un long Alexandre Privé, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout le chemin des Casseaux, et d'autre bout Aubin. Sur la mise à prix de

Soixante-dixième lot. Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, sis champtier de Papillon; tenant d'un long Joseph

Véron, d'antre long Robert, d'un bout Veston, et d'autre bout le chemin de Papillon. Sur la mise à prix de Soixante-onzième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, champtier de la Rainvillière; tenant d'un long Privé, d'autre long Etienne Véron, et des deux bouts Chevallier. Sur la mise à prix de

Soixante-douzième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis champtier de la Rainvillière; tenant d'un long Jules Lenoir, d'autre long Taillebois, d'un bout Eugène

Berruée, et d'autre bout un consin. Sur la mise à prix de Soixante-treizième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, champtier de la Griffe; tenant d'un long Veston, d'autre long le même, d'un bout le chemin de la Sablonnière, et d'autre bout un friche. Sur la mise à prix de

Soixante-quatorzième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champtier de la Bergerie Normandie; tenant d'un long Dou-

cet, d'autre long le même, d'un bout M. Huet, et d'autre bout le chemin. Sur la mise à prix de Soixante-quinzième lot. Six ares trente-huit contiares de terre et bois,

champtier de la Griffe; tenant d'un long Aimable Le-

coup. d'autre long Jean Veston, d'un bout le chemin

Soixante-seizième lot.

Quatre ares soixante-dix huit centiares de terre, sis champtier du Chemin-de-Barrillier ; tenant d'un long Joseph Véron, d'autre long Lecoup, d'un bout le chemin, et d'autre bout Joseph Véron.

Sur la mise à prix de 25 fr. Soixante-dix-septième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, à la Butte à-Besnard; tenant d'un long Thirouin, d'autre long Isidore Collet, d'un bout Thirouin, et d'autre bout plu-

Sur la mise à prix de

Soixante-dix-huitieme lot. Onze ares seize centiares de terre, sis champtier du Chemin-Herbu; tenant d'un long Véron Modeste, d'autre long Adolphe Moullé, d'un bout Albert Rousseau, et d'autre bout le Chemin-Herbu.

Sur la mise à prix de Soixante-dix-neuvième lot.

Sept ares environ de terre, champtier du Bois des-Combles; tenant d'un long Thirouin, d'autre long Oziard, d'un bout Victor Bourly, et d'autre bout Privé.

Sur la mise à prix de 40 fr. Quatre-ringtième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champtier de la Tire Louée ou la Ruelle-du-Puits; tenant d'un long Etienne Robert, d'autre long plusieurs, d'un bout la route, et d'autre bout Collet.

Sur la mise à prix de 50 fr. Quatre-ringt-unième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, sis champtier de la Ruelle-du Puits; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Alexandre Privé, d'un bout la route, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-deuxième lot. Deux ares environ de terre, a la Porte à Arnoult; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long veuve Jean Point, d'un bout un sentier, et d'autre bout les Rigoles.

Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-troisième lot. Deux ares environ de terre, sis au même lieu dit; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Mignon, d'un bout les Rigoles, et d'autre bout un sentier.

Sur la mise à prix de Quatre-vingt-quatrième lot. Trois ares dix neuf centiares de bois, sis lieu dit le Bardillier; tenant d'un long Joseph Torlet, d'autre

long Venard, et d'un bout les friches. Sur la mise à prix de

Quatre-ringt-cinquième lot. Neul ares cinquante-sept centiares de terre, sis lieu dit Dans-la-Vallée; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long Morin, d'un bout la rue Creuse, et d'autre bout Chevallier.

Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-sixième lot. Neuf ares cinquante - sept centiares de terre, sis

champtier de la Vallée; tenant d'un long Colin, d'autre long Joseph Véron, d'un bout la route, et d'autre bout la rue Creuse. Sur la mise à prix de Quatre-vingt-septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre et bois, champtier du Roncay; tenant d'un long Doucet, d'autre long Veston, d'un bout Thirouin, et d'autre bout un bois.

Sur la mise à prix de Quatre-ringt-huitième lot. Trois ares dix-neuf centiares de terre, sis champtier de la Mi Carrière; tenant d'un long Albert Rousseau, d'autre long Afexis Bourly, d'un bout un champtier, et d'autre bout Victor Collet.

Sur la mise à prix de

Quatre-ringt-neurième lot. Neuf ares cinquante - sept centiares de terre, sis même champtier; tenant d'un long Parquet, d'autre long Albert Rousseau, d'un bout plusieurs, et d'autre bout un sentier.

Sur la mise à prix de 25 fr. Quatre-vingt-dixième lot.

Quatre ares soivante dix-huit centiares de terre, sis même champtier; tenant d'un long Veston, d'autre long Doucet, d'un bout plusieurs, et d'autre bout un petit sentier. Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-onzième lot.

Neuf ares cinquante - sept centiares de terre, sis champtier de la Muette; tenant d'un long Sevin, d'au-

tre long Ambre, et d'un bout Modeste Véron. Sur la mise à prix de Quatre-ringt-douzième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, sis champtier du Rocher; tenant d'un long Etienne Véron, d'autre long plusieurs, d'un bout Aimable Lecoup,

et d'autre bout Savinien Vivier. Sur la mise à prix de Quatre-ringt-treizième lot. Six ares trente huit centiares de bois, sis lieu dit la Muette; tenant d'un long Vincent Mignier, et d'autre

long Marin Lecoup. Sur la mise à prix de Quatre-vingt-quatorzième lot. Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, sis champ-

tier de la Muette. Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-quinzième lot. Six ares trente-huit centiares de terre, champtier de la Muette; tenant d'un long Mignon, et d'autre long Robert.

Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-seizième lot. Un quart indivis avec Bouché, madame veuve Raffard, Modeste Véron, M. Ronceret, dans vingt-cinq ares cinquante-deux centiares, champtier de la Plaine. Sur la mise à prix de

Quatre-vingt-dix-septième lot. Quatre ares soixante-dix-huit centiares de terre, plantés en bois, aux Casseaux; tenant d'un long Petit, d'autre long Victor Collet, d'un bout Alexis Privé, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de

Quatre-ringt-dir-huitième lot. Donze ares soixante-seize centiares de terre, sis champtier de la Rainvillière; tenant d'un long Amand Thenault, d'autre long les héritiers Benard, d'un bout un chemin, d'autre bout plusieurs. 40 fr. Sur la mise a prix de

> Terroir de Morigny. Quatre-ringt-dix-neurième n

cucreux, d'autre long Monceaux, d'un bout le chemin de la Montagne, d'autre beut Ve ton.

Sur la mise à prix de

Centième lot. Quatorze ares trente-cinq centiares d'après la renominée, et douze ares soixante seize centiares d'après le titre, de terre, champtier de la Tour; tenant d'un long Doncet, d'autre long Vivier, d'un bout Thirouin, d'autre bout Chevallier.

Sur la misa à prix de

### Terroir de Bouville.

Cent unième lot.

Un jardin entouré de mors, sis lieu dit à la Rue-Chaude, contenant environ deux ares; tenant d'un long Torlet, d'autre long la rue, d'un bout Veston, d'autre bout Torlet.

Sur la mise à prix de

#### IMMEUBLES A VENDRE

Le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi.

### Terroir de Villeneuve-sur-Auvers.

Cent deuxième lot.

Quinze ares quatre-vingt quinze centiares de terre, champtier de la Croix des Rochettes; tenant d'un long le chemin de Boissy à Villeneuve, d'autre long Denizet, d'un bout la route de Villeneuve à Boinveau, d'autre hout madame Defresne.

Sur la mise à prix de Cent troisième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier de la Croix-des-Rochettes; tenant d'un long madame Defresne, d'autre long Legrand, d'un bout madame Defresne, d'autre bout le chemin de Boissy à Villeneuve.

Sur la mise à prix de Cent quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à l'Orme à-Colas; tenant d'un long Jacques Jamet et Picord, d'autre long Charpentier Auguste, d'un bout les héritiers Vincent, d'autre bout le chemin d'Orgemont a Etampes.

Sur la mise à prix de Cent cinquième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champtier de la Mare-Valet; tenant d'un long Denizet, d'autre long Dagnet, comme locataire, d'un bout Hardouin, d'autre bout la route du Mesnil à Boinveau.

Sur la mi-e à prix de Cent sixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champtier de la Couture; tenant d'un long Bouchu, d'autre long Désiré, du Mesnil, d'un bout Daguet, locataire, d'autre bout Servant.

Sur la mise à prix de

Cent septième lot. Neuf ares cinquante sept centiares de terre, champtier de la Fosse à Louve; tenant d'un long Denizet, d'autre long Houdy Rustique, d'un bout Dagnet, comme locataire, d'autre bout Houdy, comme loca-

> Sur la mise à prix de Cent huitième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champtier des Enhardons; tenant d'un long Soret, d'autre long veuve Jamet, d'un bout M. Defresne, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de Cent neuvième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, derrière le Cimetière; tenant d'un long Sedard Etienne, d'autre long Bouchu; d'un bout le chemin d'Orgemont à Etampes, d'autre bout plusieurs.

60 fr. Sur la mise à prix de

Cent dixième lot. Cinq ares dix centiares de terre, derrière le Cimetière: tenant d'un long la veuve Mouche, d'antre long Bouché, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin de Villeneuve aux Granges-des-Noyers.

30 fr. Sur la mise à prix de

Cent onzième lot. Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, champtier des Vingt-Arpents; tenant d'un long la ronte de Villeneuve à Etréchy, d'autre long Soret, d'un bout plusieurs, d'autre bout Victor Houdy.

Sur la mise à prix de Cent douzième lot.

Six ares trente - huit centiares de terre, même champtier; tenant d'un long Servant, d'autre long Marchand, d'un bout Victor Houdy, d'autre bout plu-

Sur la mise à prix de

Quatre ares soixante-treize centiares de terre, au Bas des-Roches; tenant d'un long Denizet, d'autre song au sentier de Villeneuve à la Grange-des-Bois, d'un bout madame Defresne, d'autre bout le chemin

de Boissy à Eiréchy. Sur la mise à prix de

Cent quatorzième lot. Six ares trente - huit centiares de terre, même champtier; tenent d'un long Denizet, d'autre long Marchand, d'un bout Pelletier, d'autre bout Véron.

Sur la mise à prix de Cent quinzième lot. Neuf ares cinquante sept centiares de terre, au

Bois-la Greinées, en friche; tenant d'un long Victor Houdy, d'autre long Denizet, d'un bout plusieurs, d'autre bout la route de Villeneuve à Boinveau.

Sur la mise à prix de Cent seizième lot.

Six ares trente huit centiares de friche, champtier du Bois-la-Greinées; tenant d'un long Denizet, d'autre long Constantien, d'un bout plusieurs, d'autre bout la route de Villeneuve à Boinveau.

Sur la mise à prix de Cent dix-septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier du Berceau, terre et bois ; tenant d'un long Sédard Alexis, d'autre long Véron, d'un bout dautre bout le chemin de Villeneuve au Puits d'en-

Sur la mise à prix de

### Terroir d'Auvers.

Cent dix-huitième lot.

Dix neuf ares quatorze centiares de terre, champ-tier de Bardy; tenant d'un long Jousse, d'autre long

Soret, d'un bout Perrot, d'autre bout le chemin aux

Sur la mise à prix de Cent dix-neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Puits-de-Bardy; tenant d'un long Denizet, d'autre long Servant, d'un bout Jousse Adolphe, d'autre bout

Sur la mise à prix de

Cent ringtième lot. Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, champtier du Fond-des Caves; tenant d'un long Alexis Sédard. d'autre long Joubert, locataire, d'un bout les héritiers Vincent, d'autre bout le chemin de Villeneuve aux Granges-des-Novers.

Sur la mise à prix de 415 fr.

Cent vingt-unième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, au chemin d'Auvers; tenant d'un long Denizet, d'autre long les héritiers Vincent, d'un bout Vincent, d'autre bout le chemin de Villeneuve à Etampes.

Sur la mise à prix de 445 fr. Cent ringt-deuxième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, à la Loge-au-Page; tenant d'un long Isaie Feuillu, d'autre long Chevallier, d'un bout madame Defresne, d'autre bout Théophile Buffin.

Sur la mise à prix de

Cent ringt-troisième lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Guignier-de-Saint-Mars; tenant d'un long Péchard, d'autre long la veuve Gambrelle, d'un bont M. Véron, locataire, d'autre bout le chemin de Villeneuve à

> 75 fr. Sur la mise à prix de

Cent ringt-quatrième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, au Fond de-Veaux; tenant d'un long Denizet, d'autre long Véron, locataire, d'un bout Véron, locataire, d'autre bout M. Sédard.

Sur la mise à prix de

Cent ringt-cinquième lot. Dix-neuf ares quinze centiares de terre, dans la vallée d'Auvers; tenant d'un long Denizet, d'autre long le chemin de Boissy à Etréchy, d'un bout Pasquet d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de Cent vingt-sixieme lot.

Six ares trente - huit centiares de terre, même champtier; tenant d'un long Denizet, d'autre long Durand, d'un bout la veuve Jamet, d'autre bout le chemin de Villeneuve à Auvers.

Sur la mise à prix de Cent vingt-septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champtier de la Coutière, en bois; tenant d'un long Denizet, d'autre long , d'un bout Deveaux, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de Cent vingt - huitième lot.

Dix-neuf ares quinze centrares de bois, champtier de Fremière; tenant d'un long Denizet, d'autre long plusieurs, d'un bout Deveaux, d'autre bout plu-

Sur la mise à prix de Cent ringt-neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et bois, champtier de la Vallée-de Boinveau; tenant d'un long Sédard Alexis, d'autre long Denizet, d'un bout le chemin de Villeneuve à Boinveau, d'autre bout Sur la mise à prix de

> Terroir de Boissy-le-Cuté. Cent trentième lot.

Six ares treate huit centiares de terre, champtier de Fremière.

Sur la mise à prix de

Terroir de Cerny.

Cent trente-unième et dernier lot.

Neuf ares cinquante sept centiares de terre, champtier du Bois-Lapin. Sur la mise à prix de 40 fr. Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-

A Etampes, le huit avril mil huit cent soixante-

Pour original.

Signé : CHENU.

S'adresser pour les renseignements: A Etampes,

A Mº CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques,

A Me BOUVARD, avoué co-licitant, rue Saint-Jacques, numéro 5; A Me HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques,

numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le neuf avril mil huit cent soixante quinze, folio 437 verso, case 3. Reçu un franc quatre - vingt - huit centimes , double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

### AVIS D'OPPOSITION.

Vente de Fonds de commerce.

Suivant acte reçu par Mº Jacob, notaire à Angerville, les vingt-cinq mars et huit avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré,

M. François MONBAZET, tailleur d'habits, et madame Louise - Rose - Henriette DUCLOS, son épouse, demeurant ensemble à Angerville,

Ont vendu à M. Eugène LEVESQUE, ouvrier tailleur d'habits, demeurant de droit à Oinville, commune de Mainvilliers (Loiret), le fonds de marchand tailleur d'habits, et divers objets mobiliers et ustensiles servant à son exploitation, moyennant un prix payé en partie; ledit fonds est exploité à Angerville.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte, et les parties ont fait élection de domicile en l'étude dudit Me Jacob, où les oppositions seront reçues dans le délai de dix jours.

Pour extrait, JACOB.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes.

### ADJUDICATION

En l'étude de Me DARDANNE, notaire à Etampes, Le Dimanche 9 Mai 1875, à midi,

D'UNE

### JOLIE MAISON BOURGEOISE

En parfait état,

Sise à Etampes, rue de l'Alun, nº 7, Elevée d'un rez-de-chaussée, 1er étage et grenier.

JARDIN à la suite.

Contenance totale: 8 ares 16 centiares. Appartenant à M. et Mª LEFEBVRE-GRESLAND. S'adresser, pour tous renseignements: A Me DARDANNE, notaire.

Etude de Me ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

### VENTE MOBILIÈRE

A ÉTAMPES, RUE DARNATAL, Nº 8,

Par suite du décès de M. ROUXLLON, Le Mercredi 14 Avril 1875, à une heure, Par le ministère de Me ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Conchette, Literie, Linge, Effets d'habillement, Buffet, Poêle, Chaises, Malles, Montre en argent, Batterie de cuisine et autres objets.

AU COMPTANT. Dix centimes par franc en sus des enchères.

### VENTE MOBILIÈRE Par suite du décès de M. OUDEBERT.

A STAMPES, ROUTE DE DOURDAN, Nº 4, Le Dimanche 18 Avril 1875, à midi, Par le ministère de Me ROBERT, Commissaire-priseur à Étampes.

Consistant en:

Couchettes, bons Matelas et Literie, Armoire, Commode, Tables, Canapé, Fauteuil-Voltaire, Chaises, Pendules, Glaces, Cave à liqueurs, Tableaux, Vases, Lampes. Poêle, Essets d'habillement, Batterie de cuisine, Outils de menuisier, et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères. Etude de Me SAUNIER, notaire à Nemours.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Le Lundi 17 Mai 1875, à midi.

En l'étude et par le ministère dudit Me SAUNIER, En présence de Me SERGENT, notaire à Milly.

Un Moulin à farine, situé à Pierre-Longue commune de Boulancourt, canton de La Chapelle-la-Reine, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Et 1 hectare 83 ares 28 centiares de pré, aunaie, housche, bois, en plusieurs morceaux situés sur les communes de Boulancourt et d'Augerville la Rivière, le tout se trouvant aux alentours du moulin.

Mise à prix..... 25,000 fr.

Le bail dudit Moulin et de ses dependances expire le 25 Novembre 1876.

Etude de Me CHARLES GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret).

A L'AMIABLE Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1876,

A LOUER

### NE FERME

De 130 Hectares, A 2 kilomètres d'une gare de chemin de fer.

S'adresser à Me CH. GIBIER, notaire à Males-

### A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT :

1º. - Une Scie verticale, en très - bon état,

2º. - Une Scie circulaire, table en fonte et

- Une Scie circulaire, table en bois.

CHOCOLAT-MENIER

4º. - Une Scie à ruban, de Perrin, table en

Le tout à vendre pour 5,000 fr.

S'adresser à M. RABOURDIN, à Lépine (par Bou-

BORDEAUX

Articles recommandés:

1º Une barrique de 225 à 228 litres vin rouge, bon

2º Une barrique de 225 à 228 litres, excellent vin

Le tout rendu franco de port et de congé à la gare la

plus rapprochée du domicile de l'acheteur, valeur à 90

jours, avec la faculté de laisser la marchandise à l'ar-

rivée si elle ne convient par. Les deux articles s'expé-

Ecrire à J.-J MAROT et Fils, directeurs de la So-

SOCIÉTÉ DE GARANTIE

FRANCO - AMERICAINE

Capital social: 10 millions

Siége social: 10, place Vendôme. - PARIS.

Obligations hypothécaires de la Compagnie du Chemin de fer

de tirage au sort dans le délai maximum de 46 ans.

du Denver et Rio-Grande (Colorado, Etats - Unis d'Amé-

rique), rapportant 7 0/0 l'an et remboursables par voie

Le Chemin de fer de Denver et Rio-Grande est en

exploitation sur un espace de 493 kilomètres et des in-

génieurs français (MM. Chaper et Soulié) ont été véri-

fier sur place les chances exceptionnelles de son trafic.

Ces obligations, dont le caractère est d'être un pla-

cement de tout repos et d'être à l'abri des perturbations

possibles des marchés publics européens, sont garan-

iles : 1º par une hypothèque spéciale sur la ligne elle-

même et ses propriétés; 2º par les revenus de l'exploi-

tation; 3º par le Capital social de la Société de ga-

rantie franco américaine s'élevant à 10 millions de

francs; 4º par la moitié des bénéfices nets de ladite

Le prix des obligations est de :

5,200 fr. rapportant..... 364 fr. l'an.

Les coupons sont payables, en France, les 1er juin

et 1er décembre de chaque année, sous la seule déduc-

tion de l'impôt et sans frais, au siège social, 40, place

Vendôme, ou dans les départements aux frais des clients.

Les coupons sont également payables sans frais à Londres, en prévenant le banquier de la Société un mois à

S'adresser, pour tous renseignements, demandes de

Les versements peuvent être faits à la Banque de

Le délégué de la Société dans le département de

France et dans ses succursales, au compte de la Société

Scine-et-Oise est M. FRANCHET D'ESPEREY, 24,

Le correspondant est, à Montmorency, M. G. D'ARGY,

PARIS - PALAIS-ROYAL

Galerie Montpensier, 41.

RESTAURANT TRAPPE

Ancienne maison des plus recommandables.

DÉJEUNERS 1 f. 75 — DINERS 2 f. 25 et 2 f. 75

prospectus, communication du rapport des ingénieurs, au siège social, 10, place Vendôme, à Paris, et en pro-

vince, chez les correspondants de la Société.

de Garantie Franco-Américaine.

rue de la Chancellerie, à Versailles.

36 40

18 20

Société, mis en réserve et accumulés.

Coupure d'un 10° 520 fr.

d'un 20° 260

2,600

ciété des Caves du Médoc, à Bordeaux. 10-1

bois.

ray), Seine-et-Oise.

Médoc 1872, pour 125 fr.

dient ensemble ou séparément.

rouge Listrac-Médoc 1870, pour 200 fr.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. - Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

Saison d'été 1875.

Place Notre-Dame, nº 19 et 21.

VÈTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS ainsi que de Première Communion.

# GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTE

Pour Vêtements sur mesure.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.

Comptoir spécial de Deuil.

Certifie conforme aux exemplaires distribues aux abonnés par l'imprimeur soussigne. Etampes, le 10 Avril 1875.

l'u pour la légalisation de la signature de H. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 10 Avril 1875.

Enregistré pour l'annonce n° franc et centimes, décimes compris. A Etam; es, le

1875.